

MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

LE MERCREDI 27 OCTOBRE 2021, À 14 HEURES

PAR VIDÉOCONFÉRENCE

ORDRE DU JOUR SÉANCE ORDINAIRE

1. Ouverture de la réunion.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. **PROCÈS-VERBAL**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 22 septembre 2021.
4. **DIRECTION GÉNÉRALE**
 - 4.1 Autorisation de négocier le renouvellement de la convention collective des employés de la MRC.
5. **GESTION FINANCIÈRE**
 - 5.1 Registre des comptes payés.
 - 5.2 **PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES :**
 - 5.2.1 Avis de motion – Règlement numéro 350-21 relatif aux répartitions fiscales (budget 2022) – Administration générale, sécurité incendie, matières résiduelles, urbanisme, Fonds Régions et Ruralité (FRR), pacte fiscal (ressources naturelles), parc linéaire, loisirs et culture (équipements supralocaux), carrières et sablières et vente d'immeubles pour défaut de paiement d'impôt foncier.
 - 5.2.2 Avis de motion - Règlement numéro 351-21 relatif aux répartitions fiscales (budget 2022) – Évaluation.
 - 5.2.3 Avis de motion - Règlement numéro 352-21 relatif aux répartitions fiscales (budget 2022) – Développement économique.
 - 5.2.4 Avis de motion – Règlement numéro 353-21 relatif aux répartitions fiscales (budget 2022) – CMCT.
 - 5.2.5 Avis de motion –Règlement numéro 354-21 relatif aux répartitions fiscales (budget 2022) – Droits sur les mutations immobilières.
 - 5.2.6 Avis de motion – Règlement numéro 355-21 relatif aux répartitions fiscales (budget 2022) – Transport.

6. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

6.1 Dépôt du bilan annuel CCA.

6.2 MODIFICATION AU SAD :

6.2.1 Avis de motion en vue de l'adoption du règlement numéro 349-21 modifiant le schéma d'aménagement et de développement afin d'agrandir le périmètre urbain de la Ville de Prévost.

6.2.2 Dépôt et adoption du projet de règlement numéro 349-21.

6.2.3 Résolution modifiant le délai de 45 jours prévu à l'article 52 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

6.2.4 Résolution en vue d'une assemblée publique de consultation écrite.

6.3 RÈGLEMENTS D'URBANISME :

6.3.1 Saint-Jérôme – résolution # PPCMOI-2021-00062.

6.3.2 Saint-Jérôme – règlement # 0309-480.

6.3.3 Saint-Jérôme – règlement # 0309-479.

6.3.4 Saint-Colomban – règlement # 3001-2021-16.

6.3.5 Sainte-Sophie – règlement # 1329-2021.

7. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Aucun point.

8. ORGANISMES APPARENTÉS

Aucun point.

9. DEMANDES À LA MRC

Aucun point.

10. BORDEREAU DE CORRESPONDANCE ET INFORMATIONS GÉNÉRALES

10.1 Bordereau de correspondance.

11. AFFAIRES NOUVELLES

12. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE
Mercredi, 24 novembre 2021 à 14 heures